



Rupture abusive de pourparlers

Par **dobe**, le **03/04/2017** à **11:44**

Bjr

Nous signons (indivision) une promesse de vente synallagmatique d'un terrain constructible avec un aménageur. Ce dernier, estimant le prix convenu dans la promesse trop élevé, ne répond pas à l'issue d'une période convenue . J'estime la promesse caduque et engage une nouvelle négociation avec lui. Je me prononce favorablement par écrit (mail) précipitamment sans formalisation d'un accord avec les autres membres de l'indivision... Un autre aménageur se positionne et son offre retient l'attention de l'indivision. Nous souhaitons signer une promesse unilatérale avec ce dernier aménageur mais...

Question :

Ne sommes nous pas sous le couperet de l'abus de rupture abusive de pourparlers compte tenu de mon engagement ci-dessus (mail) ?

D'avance, merci de votre réponse